Institut Militaire de Documentation d'Evaluation et de Prospective
Revue STRATEGIA
Dépôt Légal: 2014-3027/ISSN: 2335-1705 /EISSN: 2830-9464
Revue semestrielle scientifique académique traitant les questions inhérentes à la défense et à la prospective

Vers une Charte nationale de la citoyenneté : savoir et valeurs morales comme piliers du civisme

Towards a National Charter of Citizenship: Knowledge and Moral Values as Pillars of Civic Responsibility

Doctorante. LITIM Meryem
Faculté de droit, Université d'Alger 1 Benyoucef Benkhedda, Algérie

Résumé

Cet article propose une relecture globale et dynamique du concept de citoyenneté à travers une double approche : philosophique et historique, dans le but d'affiner l'esprit critique et de développer la conscience morale, outils privilégiés pour comprendre l'évolution du concept de citoyenneté au fil des civilisations.

Cette première partie de l'article met en lumière les apports d'Aristote, de Rousseau, de kant, d'Ibn khaldoun et d'Al-Farabi, ce dernier ayant introduit une dimension morale et intellectuelle au lien civique. L'approche pratique, quant à elle, se veut un guide de la bonne citoyenneté contemporaine, illustrant la véritable figure du citoyen algérien d'aujourd'hui à travers la distinction entre le bon comportement citoyen, le citoyen conscient, responsable et engagé, et le mauvais comportement citoyen, marqué par la passivité et le manque de responsabilité.

Enfin, en identifiant le mauvais comportement citoyen, l'article propose une autoévaluation civique constructive et à la transformation personnelle. Aussi cet article plaide pour l'élaboration d'une Charte nationale de la citoyenneté rassemblant toutes les catégories de la société (jeunes, ainés, femmes, hommes, société civile…), instruments nécessaires à la refondation du lien civique et à la valorisation du savoir, de la culture et de la responsabilité individuelle.

Mots-clés : citoyenneté, éthique civique, civisme, savoir, charte nationale, Algérie.

Abstract

This article offers a comprehensive and dynamic reinterpretation of the concept of citizenship through a dual approach: philosophical and historical, in order to refine critical thinking, and cultivate moral awareness, the privileged tools for understanding the evolution of citizenship across civilizations.

The first part of this article highlights the contributions of Aristotle, Rousseau, Kant, Ibn Khaldun, and Al-Farabi, the latter having introduced a moral and intellectual dimension to the civic bond. The practical approach serves as a guide to contemporary good citizenship, illustrating the true figure of the Algerian citizen today by distinguishing between positive civic behavior -characterized by awareness, responsibility, and engagement- and negative civic behaviour, marked by passivity and a lack of accountability.

Finally, by identifying inadequate civic behaviours, the article proposes for constructive civic self-assessment and personal transformation. Also this article advocates for the development of a National Charter of Citizenship in Algeria bringing together all segments of society (youth, elders, women, men, civil society). These instruments are deemed essential for renewing the civic bond and promoting knowledge, culture, and individual responsibility.

Keywords: citizenship, civic ethics, civism, knowledge, national charter, Algeria.

1. Introduction

La citoyenneté constitue aujourd'hui un enjeu majeur de la gouvernance et du développement humain. Elle ne se réduit plus à un simple statut juridique : elle représente un engagement moral, social et culturel. Dans le contexte algérien contemporain, marqué par la consolidation de la confiance entre l'État et le citoyen, repenser la citoyenneté devient une exigence nationale.

Dans un contexte où les discours se multiplient au nom de la femme, au nom des hommes, au nom de la jeunesse, ou encore au nom de la société civile, la catégorie la plus fondamentale est le citoyen. Or, toutes ces identités particulières -sociales, professionnelles, générationnelles ou genrées- ne prennent sens que parce qu'elles s'inscrivent dans un cadre plus englobant : la citoyenneté, cet espace juridique, politique et moral qui confère à chacun des droits, mais impose également des devoirs.

C'est précisément cette dilution de la notion de citoyen qui rend aujourd'hui indispensable l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques citoyennes. Un tel référentiel n'a rien d'un manuel moraliste; il s'agit plutôt de rétablir une compréhension claire de ce qui distingue un bon comportement citoyen -c'est-à-dire une conduite animée par le respect du bien commun, de la loi, de l'éthique publique et de la participation constructive- d'un mauvais comportement citoyen, marqué par l'indifférence, la déresponsabilisation ou la recherche exclusive d'intérêts particuliers.

Cet article propose ainsi d'examiner ce que signifie être citoyen aujourd'hui, d'en clarifier les obligations tacites et explicites, et de montrer comment une redéfinition exigeante mais inclusive de la citoyenneté peut contribuer à renforcer le lien entre les autorités politiques et la population.

Il ne s'agit pas de juger les individus, mais d'ouvrir un espace de réflexion : quand nous revendiquons, parlons, critiquons ou participons, de quel citoyen nous réclamons-nous ? Et surtout : quel citoyen choisissons-nous d'être ?

Le présent article s'attache à replacer cette réflexion dans une double perspective, historique et philosophique, afin de mieux comprendre comment la notion de citoyenneté s'est progressivement transformée sous l'effet des mutations politiques, sociales et culturelles. Il s'agit d'abord de revisiter les fondements anciens du concept -depuis la cité grecque et la conception aristotélicienne, jusqu'aux théories modernes du contrat social chez Hobbes, Locke et Rousseau- pour montrer que la citoyenneté a toujours été pensée comme un équilibre subtil entre droits

individuels, devoirs communs et participation active à la vie publique.

Cette mise en perspective historique permet de mettre en évidence une constante : la citoyenneté n'est jamais figée. Elle évolue au rythme des transformations de l'État, des attentes sociales et des nouvelles formes d'engagement ou de désengagement civique. La philosophie politique contemporaine en témoigne largement : qu'il s'agisse des réflexions sur la justice chez Rawls, sur la reconnaissance chez Honneth ou sur l'éthique de la responsabilité chez Arendt, le citoyen apparaît comme un acteur dont l'identité est façonnée autant par ses libertés que par sa contribution au destin collectif.

C'est à la lumière de cet héritage intellectuel que le présent article envisage une proposition concrète et ambitieuse : l'élaboration d'une Charte nationale de la citoyenneté, destinée à clarifier les valeurs, les principes et les comportements qui fondent une vie civique harmonieuse.

2. Origine et évolution du concept de citoyenneté

2.1. La citoyenneté antique

Dans la Grèce antique, la citoyenneté constituait avant tout une expérience politique vécue, et non un simple statut juridique. Elle s'identifiait à la participation directe aux affaires de la cité, seule garante d'une véritable appartenance civique. Aristote, dans La Politique, définit ainsi le citoyen comme celui « qui participe aux fonctions délibératives et judiciaires de la cité » (Aristote, trad. Tricot, 1990). Cette définition, qui lie indissociablement citoyenneté et action, révèle une conception exigeante : être citoyen, c'est prendre part aux débats, contribuer au bon fonctionnement des institutions, et assumer une part de responsabilité dans le destin commun.

La citoyenneté grecque était cependant marquée par une forte dimension communautaire et exclusive. Elle impliquait un engagement total envers la *polis*, mais restait réservée à une minorité — les hommes libres nés de parents citoyens — excluant les femmes, les métèques et les esclaves. Pour autant, son héritage intellectuel est décisif : la citoyenneté y apparaît comme un lien vivant, fondé sur la participation, la vertu civique (aretê) et la recherche du bien commun. La liberté du

citoyen n'était pas d'abord une liberté individuelle, mais une liberté dans et par la cité, c'est-à-dire la possibilité de contribuer à la loi et à la justice.

À Rome, la citoyenneté connaît une inflexion majeure. Alors que le modèle grec reposait sur la participation politique, la civitas romana évolue progressivement vers une appartenance juridique structurée et hiérarchisée. Le citoyen romain dispose d'un ensemble de droits — droit de propriété, droit de se marier selon les formes légales (conubium), droit de contracter (commercium), droit d'appel (provocatio) — mais se voit également assujetti à des devoirs, notamment le service militaire et l'impôt. Cette articulation entre droits et obligations forge une citoyenneté plus large que celle de la Grèce classique, car elle n'exige pas une participation politique constante : elle repose plutôt sur l'intégration juridique et sur la loyauté envers la *res publica*.

L'Empire romain introduit une évolution décisive : la citoyenneté devient un vecteur d'unité politique, un instrument d'intégration territoriale. L'édit de Caracalla (212 apr. J.-C.), qui étend la citoyenneté à presque tous les hommes libres de l'Empire, transforme la civitas en un cadre commun, au-delà des particularismes locaux. Ainsi, la citoyenneté romaine inaugure une conception plus universaliste et plus administrative, où l'appartenance à une communauté politique se mesure moins par l'action directe que par la participation à un ordre juridique partagé.

2.2. L'apport d'Al-Fârâbî et de la pensée arabo-musulmane

Dans le monde arabo-musulman, Abu Nasr Al-Fârâbî (872–950) occupe une place centrale dans la réflexion sur l'organisation politique et la formation du citoyen. Dans Al-Madīna al-Fāḍila (La Cité vertueuse), il propose une conception profondément éthique de la vie civique, où la finalité de la société est la réalisation du bien suprême. Il établit un lien direct entre savoir, vertu et harmonie sociale : pour Al-Fârâbî, la cité ne devient vertueuse que lorsque ses membres sont guidés par une connaissance rationnelle, par la capacité à distinguer le juste de l'injuste,

et par la quête du perfectionnement moral (Al-Fârâbî, trad. Netton, 1995).

Dans cette perspective, le citoyen idéal n'est pas seulement celui qui participe aux affaires publiques, mais celui qui s'élève intellectuellement et moralement, et qui contribue à éclairer la communauté par la science, la réflexion et l'exemplarité. Cette approche, en articulant savoir et responsabilité, préfigure la notion moderne de citoyenneté éclairée, où l'éducation et la maîtrise du raisonnement deviennent des obligations civiques autant que des droits.

À cette vision philosophique s'ajoute un apport politique majeur issu de l'histoire islamique : le Pacte de Médine (Ṣaḥīfat al-Madīna, VII^{e} siècle). Considéré par nombre d'historiens comme l'un des premiers textes constitutionnels au monde, ce Pacte fonde une forme originale de citoyenneté plurielle. Il organise la coexistence de différentes tribus, confessions et groupes sociaux au sein d'une même communauté politique, la Umma, en garantissant à chacun des droits, une protection commune, et une participation à la vie collective. Loin d'être un simple accord tribal, le Pacte de Médine consacre des principes qui résonnent avec les théories modernes : Etat de droit, égalité devant la norme, solidarité mutuelle, et primauté de la justice dans la gestion des affaires publiques. Il constitue ainsi une matrice historique d'une citoyenneté inclusive, dépassant les appartenances ethniques ou religieuses au profit d'une appartenance civique fondée sur le Pacte.

Plus tard, Ibn Khaldûn (1332–1406), dans (Al-Muqaddima, 1377), approfondit cette réflexion en analysant les conditions de cohésion sociale à travers le concept d'asabiyya. Pour lui, la force d'un groupe politique repose sur sa capacité à maintenir une solidarité active, une forme de cohésion morale qui garantit la stabilité et la légitimité du pouvoir. La citoyenneté apparaît alors comme une construction collective, façonnée par la justice, la responsabilité partagée et la capacité de la communauté à soutenir un ordre politique juste. Ibn Khaldûn montre que lorsque la justice s'affaiblit, la cohésion se délite et avec elle, la citoyenneté elle-même.

Ainsi, de la philosophie politique d'Al-Fârâbî au Pacte de Médine, en passant par la sociologie historique d'Ibn Khaldûn, la pensée arabo-musulmane propose une conception riche et sophistiquée de la citoyenneté: une citoyenneté éthique, éclairée, solidaire et institutionnalisée, qui articule savoir, justice et engagement collectif.

2.3. Les Lumières et la citoyenneté moderne

L'époque des Lumières marque une rupture décisive dans l'histoire de la citoyenneté. Sous l'impulsion de penseurs tels que Rousseau et Montesquieu, la citoyenneté cesse d'être uniquement un statut ou une condition sociale pour devenir un contrat moral et politique, fondé sur la liberté, l'égalité et la participation active au corps politique.

Montesquieu, dans (De l'esprit des lois, 1748), propose une architecture institutionnelle où la citoyenneté s'exerce dans un cadre garantissant la séparation des pouvoirs, condition essentielle pour préserver la liberté politique. Pour Montesquieu, le citoyen n'est véritablement libre que si aucun pouvoir ne peut en dominer un autre, et que les lois expriment un équilibre rationnel adapté à la nature de la société. La citoyenneté moderne trouve ici l'un de ses piliers : la participation du citoyen s'inscrit dans un espace constitutionnel sécurisé par la modération du pouvoir.

Rousseau, dans (Du contrat social, 1762), radicalise cette approche en plaçant le citoyen au cœur de la souveraineté. La citoyenneté devient alors l'expression d'une volonté collective, la volonté générale, dont chaque citoyen est à la fois auteur et gardien. Loin d'être un simple bénéficiaire de droits, le citoyen est celui qui, par sa participation au processus législatif, contribue à définir les normes auxquelles il obéit. Cette conception exigeante fonde la citoyenneté moderne sur un double engagement : l'engagement civique, par lequel le citoyen participe à la formation de la loi, et l'engagement moral, qui l'oblige à privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

À la suite de cette tradition, la pensée contemporaine, notamment celle de Jürgen Habermas, renouvelle et enrichit la réflexion sur la citoyenneté. Dans (Droit et démocratie 1992), Habermas introduit

une conception communicationnelle de la citoyenneté. Il ne s'agit plus seulement de participer aux institutions politiques formelles, mais de prendre part à un espace public où le dialogue rationnel, l'argumentation et la délibération collective constituent les fondements de la légitimité démocratique. Selon lui, la citoyenneté s'exerce dans et par la communication, et la démocratie ne peut être authentique que si les citoyens disposent d'un espace dans lequel ils peuvent débattre librement, confronter leurs opinions et formuler des revendications fondées sur la raison publique.

Ainsi, la modernité politique, héritière des Lumières, opère un glissement essentiel : la citoyenneté devient un rapport actif à la loi, un engagement pour l'intérêt général et un exercice permanent de la rationalité publique. Elle ne se réduit ni à une identité juridique ni à une simple appartenance nationale ; elle constitue une pratique, un devoir de participation, et une manière d'habiter l'espace public en acteur responsable.

De nos jours, un citoyen est une personne qui relève de l'appartenance, de la protection et de l'autorité d'un État dont il est ressortissant, il bénéficie des droits civiques et politiques et doit accomplir des devoirs envers l'Etat et envers ses concitoyens. S'aventurer à donner une définition exhaustive et précise de la notion de citoyenneté est délicat, d'autant que cette définition a oscillé au cours des temps et au gré de l'évolution des sociétés. Néanmoins, trois caractéristiques se sont identifiés de manière perpétuelle comme participant à la définition du concept, la première, est que la citoyenneté désigne un statut légal, c'est-à-dire la reconnaissance officielle via l'octroi de la nationalité, des droits et devoirs par une entité politique. La deuxième caractéristique de la notion de citoyenneté renvoie à un caractère politique, être citoyen, c'est participer activement au processus politique d'un pays ou d'une communauté, notamment par le vote, la candidature à des fonctions publiques, l'expression d'opinions politiques et la contribution aux politiques publiques. La troisième caractéristique constante de la citoyenneté comporte une dimension à la fois sociale et morale propre au «vivre ensemble », qui se traduit

à son tour par le civisme et la civilité reposant sur le respect des lois et le respect d'autrui. Autrement dit, un citoyen doit non seulement respecter les lois et participer à la vie publique, mais aussi agir de manière éthique, contribuer au bien-être collectif et faire preuve de solidarité, de civisme et de respect envers les autres membres de la société.

Trois termes peuvent être confondus et qui sont intrinsèquement liés à la citoyenneté, à savoir «devoir», «civisme» et «civilité». Ce sont des notions qui sont inhérentes au statut du citoyen. Dès lors, la citoyenneté est le fait pour un individu d'être reconnu officiellement par une entité politique comme citoyen détenant sa nationalité et sa majorité, le civisme exprime la condition du citoyen conscient à remplir ses devoirs à l'égard de l'Etat, et des autres citoyens au nom de la loi et de la solidarité, quant à la civilité, elle relève du Respect d'autrui qui se manifeste par la politesse, la courtoisie, le savoir vivre et le refus de grossièreté et de violence dans la vie quotidienne. Le respect dont il est question ici, est celui des principes collectifs sans que cela soit forcément en contradiction avec les lois, dans certains cas l'acte d'incivisme n'est pas réprimé par la loi.

La notion de « devoir » a ainsi une signification juridique liée aux obligations légales et contractuelles, ainsi qu'une signification morale impliquant les obligations éthiques envers autrui ou envers la société.

Aujourd'hui, les notions de citoyenneté, de civisme et de civilité doivent être ravivées et revues face aux comportements funestes et immoraux de certains individus, elles sont également mises à l'épreuve par la présence croissante de propos haineux et racistes particulièrement sur les réseaux sociaux notamment en période de crises ou dans d'autres situations de tension politique ou sociale.

À cet égard, l'attitude des citoyens les uns envers les autres est primordiale pour rendre supportable la vie en société. Nous devons cultiver la politesse, le respect et la tolérance, qui sont des éléments capitaux pour une bonne citoyenneté vécue au quotidien, car les

manquements à ces règles de vie en commun affaiblissent la notion de citoyenneté et détruisent le tissu social, ce qui mènera à la régression et au déclin de la société.

3. L'obligation de distinguer le bon du mauvais comportement citoyen

Cet article propose un cadre analytique rigoureux qui permet à chaque individu d'évaluer sa propre pratique civique. À travers une démarche volontairement exigeante, elle distingue deux figures opposées :

- le citoyen exemplaire, éclairé, responsable et soucieux du bien commun ;
- le citoyen défaillant, marqué par l'indifférence, l'ignorance et l'incivisme.

Cette distinction n'a rien de punitif : elle constitue un outil pédagogique, une méthode d'auto-évaluation destinée à renforcer la culture civique et à lutter contre les comportements nuisibles qui fragilisent la cohésion sociale.

La sacralité du savoir : culture générale et lutte contre la désinformation

Le premier pilier du citoyen exemplaire est la sacralité du savoir. Dans un contexte où prolifèrent la désinformation, la rumeur et l'esprit critique négatif -critique sans connaissance, sans vérification et sans méthode- la culture générale devient une arme civique.

Défendre la culture générale, ce n'est pas ériger un élitisme artificiel, mais préserver la capacité du citoyen à raisonner, à analyser et à discerner le vrai du faux. La connaissance est ici un devoir, car elle conditionne la qualité du jugement public, l'immunité contre les manipulations et la vitalité de la démocratie.

Connaître l'histoire de son pays : la mémoire collective comme socle civique

Un citoyen ne peut comprendre le présent ni anticiper l'avenir s'il ignore son passé d'où l'importance de connaître les grands axes de l'Histoire nationale : les moments fondateurs, les crises, les réformes, les figures symboliques, les trajectoires culturelles.

Cultiver la mémoire collective n'est pas un exercice nostalgique, mais une manière d'enraciner la citoyenneté dans une identité commune, de créer du sens partagé et d'éviter la répétition des erreurs historiques. La Mémoire historique devient ainsi un réservoir de cohésion, un langage commun reliant les citoyens.

Les gestes écologiques : protéger son écosystème pour protéger sa communauté

La citoyenneté moderne inclut une responsabilité environnementale. Elle se manifeste dans des gestes écologiques essentiels à adopter au quotidien : préserver la propreté des espaces publics, réduire les déchets, respecter la biodiversité, éviter les pollutions, adopter des comportements responsables dans les transports et la consommation.

Protéger l'environnement n'est plus un choix individuel, mais une obligation civique, car le déclin de l'écosystème fragilise directement la qualité de vie, la santé publique et le bien-être collectif.

Connaître ses droits et ses devoirs : la citoyenneté constitutionnelle

Un citoyen ne peut exercer sa citoyenneté que s'il maîtrise les droits et devoirs garantis par la Constitution. Il est nécessaire donc d'avoir une connaissance approfondie -presque mémorisée- des libertés fondamentales, des obligations civiques, des principes de l'État de droit et des mécanismes institutionnels qui organisent la vie publique.

Cette connaissance n'est pas abstraite : elle permet au citoyen de revendiquer sans excès et de participer avec discernement. Le citoyen éclairé devient ainsi citoyen juridiquement conscient, c'est-à-dire acteur de sa propre protection et garant de la règle commune.

Exercer sa citoyenneté : politique, sociale, économique, culturelle et environnementale

Transformer la connaissance en action requière des modalités concrètes d'exercice de la citoyenneté, à savoir :

- Politique, par la participation, le vote, l'engagement ou le dialogue public ;
- Sociale, par la solidarité, l'entraide et les initiatives communautaires;
- Economique, par le respect des règles, l'éthique du travail et la contribution productive ;
- Culturelle, par la valorisation du patrimoine, de la langue, des arts et de la diversité ;
- Environnementale, par les gestes écologiques et la responsabilité collective.

La citoyenneté n'est donc pas un statut : c'est une pratique quotidienne, un ensemble d'actes qui, cumulés, façonnent la qualité de la société.

Les visages du mauvais citoyen : incivilité, ignorance et nuisances sociales

Une série de comportements délétères peut mener à un mauvais comportement citoyen, il s'agit, entre autres, de :

- Ignorance volontaire des lois et des règles ;
- Futilité et absence d'intérêt pour les enjeux collectifs ;
- Grossièreté, agressivité sociale et langage dégradé ;
- Corruption, triche et favoritisme ;
- Dégradation de l'environnement : saleté, déchets, nuisances ;
- Intolérance et rejet de la différence ;
- Incivisme routier, urbain ou social ;
- Passivité face aux injustices ;

- Désengagement complet de la vie publique.

Ces comportements ne sont pas de simples défauts individuels: ils affaiblissent la cohésion nationale, minent la confiance publique et empêchent la construction d'une société harmonieuse.

4. Vers une Charte nationale de la citoyenneté

La refondation civique exige un cadre institutionnel clair, durable et pleinement participatif. Dans cette perspective, il serait judicieux d'élaborer une Charte nationale de la citoyenneté, conçue comme un socle normatif et pédagogique destiné à orienter les pratiques civiques, à unifier les valeurs et à renforcer le lien entre l'État et les citoyens. Cette Charte ne se limite pas à un document symbolique : elle constitue un instrument concret de structuration et de consolidation de la citoyenneté dans toutes ses dimensions.

Au cœur de ce dispositif, il est suggéré de :

1. Définir les principes fondateurs de la Charte nationale de la citoyenneté, en établissant un cadre clair de droits, devoirs, valeurs et pratiques civiques. La Charte constituerait ainsi une référence commune, mobilisable par les citoyens, les institutions et les éducateurs, servant de guide pour structurer et harmoniser les comportements civiques dans l'ensemble de la société.

2. Promouvoir la culture civique, par le développement de programmes éducatifs, la diffusion de connaissances constitutionnelles et institutionnelles, et le soutien à des initiatives pédagogiques et culturelles. Ces actions visent à renforcer l'esprit critique, la responsabilité individuelle et collective, et à encourager une participation active dans tous les aspects de la vie publique.

3. Encourager la participation citoyenne, en facilitant le dialogue entre les citoyens et les autorités, en valorisant les initiatives locales, et en consolidant l'engagement de chacun dans les dimensions politique, sociale, économique, culturelle et environnementale de la citoyenneté.

Le Haut Conseil devient ainsi un espace de médiation et de coordination, favorisant une citoyenneté active et inclusive.

5. Conclusion

La réflexion menée dans cet article met en lumière l'impératif d'une citoyenneté éclairée, responsable et engagée. De l'Antiquité grecque et romaine, où la citoyenneté s'articulait autour de la participation politique et du respect des devoirs civiques, à la pensée arabo-musulmane, qui associe savoir, vertu et cohésion sociale, jusqu'aux Lumières et à la modernité, où le citoyen devient gardien de la volonté générale et acteur du dialogue public, l'histoire montre que la citoyenneté n'est jamais un statut passif mais une pratique vivante exigeant engagement, connaissance et responsabilité.

Cet article illustre concrètement cette exigence. Il distingue le citoyen exemplaire, actif et éclairé, capable de participer à la vie publique et de défendre le bien commun, du citoyen défaillant, marqué par l'indifférence, l'ignorance et l'incivisme. À travers ses axes, l'essai propose un véritable programme de formation civique, fondé sur le savoir, la mémoire collective, la protection de l'environnement, la connaissance des droits et devoirs, et l'exercice concret de la citoyenneté politique, sociale, économique, culturelle et environnementale. Il met également en lumière les comportements nuisibles qui fragilisent la société, allant de l'intolérance à la corruption, de l'incivisme à la dégradation de l'espace public.

En définitive, la citoyenneté ne se réduit ni à un droit ni à un statut : elle est un engagement continu, nourri par le savoir, la culture et l'éthique, et qui se traduit concrètement dans les gestes quotidiens et les initiatives collectives. La construction d'une citoyenneté éclairée est ainsi un projet collectif et intergénérationnel, indispensable pour garantir la cohésion sociale, renforcer la responsabilité individuelle et collective, et assurer le développement harmonieux d'une société où chaque citoyen peut pleinement exercer ses droits tout en respectant ses devoirs.

Cette vision de la citoyenneté, à la fois historique, philosophique

et pragmatique, ouvre la voie à une société plus consciente, plus solidaire et mieux préparée à relever les défis politiques, sociaux et environnementaux du XXIe siècle.

Références bibliographiques

- Al-Fârâbî, A. N. (1995). Al-Madīna al-Fāḍila [La Cité vertueuse] (trad. M. Netton). Londres : Kegan Paul International.
- Aristote. (1990). La Politique (trad. J. Tricot). Paris : Flammarion.
- Habermas, J. (1992). Droit et démocratie : Entre faits et normes [Between Facts and Norms]. Paris : Gallimard.
- Ibn Khaldûn. (1377). Al-Muqaddima. Tunis : Maison tunisienne de l'édition (rééditions modernes disponibles).
- Montesquieu, C. de. (1748). De l'esprit des lois. Genève : Barrillot & Fils.
- Rousseau, J.-J. (1762). Du contrat social. Paris : Garnier-Flammarion.
- Sen, A. (1999). Development as Freedom. New York : Knopf.
- Pacte de Médine (Ṣaḥīfat al-Madīna). VIIe siècle. Texte constitutionnel fondateur de la communauté médinoise. Traductions et études modernes disponibles, ex. Donner, F. (1981). The Constitution of Medina: A Sourcebook for the Islamic Political Tradition. Harvard Middle Eastern Studies.
- Litim, M. (2025). Quel citoyen es-tu ? [Essai]. Alger : Édition Dar Oumma.